



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080479

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/07/2024 9H32 C:000541 I:33652  
V/REF : 3078  
V/Email reçu le Jeudi 25/07/2024 a 9H32

AIN HABITAT

7 RUE DE LA GRENOUILLERE  
01100 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : LE SELENE  
30 ROUTE DE BOURG  
01340 MONTREVEL EN BRESSE

Feillens, le 21 Aout 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 30 ROUTE DE BOURG - MONTREVEL EN B - MME BALME - 0630430858 - 0474320847  
LE SELENE - LOGT 3 - RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACER BAIGNOIRE PAR UNE BAIGNOIRE EN ACIER (170CM)  
CONSERVER LA JUPE ET LE ROBINET

Donneur d'ordre : Mr G LAZCANO

NATURE DE L'INTERVENTION :  
Travaux de plomberie.

LE 20 AOUT 2024 A 13H45  
REPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE  
REFECTION DES JOINTS SILICONE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie  
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,  
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si  
nécessaire).  
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.  
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de  
l'étanchéité (si nécessaire).  
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).  
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.  
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule  
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|-----------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | Déplacement Lu-Ve 8h-17h00        | 1    | 41,46   | 41,46 |

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4080479**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif     | N°BT | P.U. HT |        |
|--------------------------|---------------------------------------|------|---------|--------|
| 4,00                     | H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 20/08 | 1    | 66,73   | 266,92 |
| Quantité                 | Fournitures - Mise en oeuvre          | N°BT | P.U. HT |        |
| 1,00                     | Cartouche(s) de silicone sanitaire    | 1    | 9,16    | 9,16   |
| 1,00                     | Facade baignoire 170                  | 1    | 45,80   | 45,80  |
| 1,00                     | Baignoire 170cm                       | 1    | 204,37  | 204,37 |
| TOTAL H.T. ....          |                                       |      |         | 567,71 |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                       |      |         | 56,77  |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                       |      |         | 624,48 |

**Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



N° 3078

COOPERATIVE HLM AIN HABITAT  
7 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN BRESSE

**ORDRE DE SERVICE**  
**du 25/07/2024**

**SERVIMO BOURGOGNE**

**550 Route de Ternant**  
**01570 FEILLENS**

**Lieu d'intervention**

MME Murielle BALME  
30 Route de Bourg  
Résidence " LE SELENE"  
01340 MONTREVEL EN BRESSE  
Fixe : 04.74.32.08.47  
Responsable du bâtiment : DARD Aurore 04.74.22.96.31  
Etage : \*RDC Logement : 3

**Merci d'intervenir pour réaliser les prestations suivantes :**

**remplacement d'une baignoire 170 cm en pvc par une baignoire  
en acier.**

**Merci de conserver la jupe et le robinet**

**tel locataire 06-30-43-08-58**

**Demande de travaux établie par**

LAZCANO Guillaume  
Tél : 04-74-22-96-30  
Mail : guillaume.lazcano@ainhabitat.fr

Le 25/07/2024

Signature du responsable

ATTESTATION SIMPLIFIEE<sup>1</sup>

## ① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **Ain Habitat**

Nom : ..... 7 rue de la Grenouillère - 01000 Bourg en Bresse

Adresse : .....

## ② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
- ☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
- ☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : **30 Route de Bourg Résidence " LE SELENE" 01340 MONTREVEL EN BRESSE**dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) : .....

## ③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

## ④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

N° commande : 3078

Fait à Bourg en bresse, le 25/07/2024.

Le responsable patrimoine

Signature du client ou de son représentant :

<sup>1</sup> Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.<sup>2</sup> Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.